

Thomas FROMENTIN et Stéphanie WOJCIK (dir.),
Le profane en politique : compétences et engagements du citoyen,
Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques Politiques », 2008.

Le profane en politique : compétences et engagements du citoyen rend compte des contributions d'une journée d'études autour des usages scientifiques et sociopolitiques de la figure du « profane ». Les différents auteurs s'interrogent tant sur la définition et la mobilisation de la notion de profane, de plus en plus présente dans le discours scientifique en sociologie et en science politique, que sur la portée des transformations annoncées par ce nouveau vocable. Cet engouement constitue-t-il le symptôme de l'émergence d'une démocratisation de l'expertise et de la représentation politique ou révèle-t-il, plus modestement, des transformations marginales de l'action publique et politique ?

Les études réunies dans cet ouvrage proposent des analyses relativement hétérogènes : la plupart d'entre elles traitent de dispositifs de consultation populaire (sur les thèmes des déplacements, du nucléaire, de commandes artistiques,...) ; Antoine Pélicand aborde la question de la participation de citoyens ordinaires à l'exercice de la fonction de Justice ; Thomas Marty et Antoine Schwartz analysent les multiples conceptions des frontières entre électeurs et candidats véhiculées par la littérature relative aux phénomènes électoraux de la fin du XIX^{ème} au début du XX^{ème} siècle ; et, enfin, Pierre Lefébure étend son analyse du politique hors du contexte institutionnel en étudiant l'intervention de citoyens ordinaires dans des débats télévisés. Cette diversité d'angles d'approche et de perspectives d'analyse peut apparaître à première vue comme un manque de cohérence de l'ouvrage mais, à y regarder de plus près, elle reflète certainement la multiplicité d'acceptions du terme profane dans le langage scientifique et politique contemporain.

Mais qui est ce « profane » auquel les contributions font référence ? Les auteurs n'apportent pas de réponse univoque mais soulignent plutôt les ambiguïtés qui entourent les usages de cette notion par les sciences sociales. Loïc Blondiaux fait remarquer le caractère relatif du profane qui se définit traditionnellement par opposition au sacré. Par analogie, la sociologie politique a emprunté cette distinction à la sociologie religieuse et l'a appliquée à la relation entre représentant et représenté. En

opposant le profane à l'expert, certains auteurs¹ procèdent à une seconde transposition de cette distinction hors du champ de la représentation politique. Selon Thomas Fromentin et Stéphanie Wojcik, ce n'est dès lors plus l'élection qui confère un caractère sacré mais la maîtrise de compétences légitimantes². Parallèlement à ces réflexions sur les domaines d'application de la notion de profane, d'autres auteurs se penchent sur les enjeux et luttes de pouvoir autour de son utilisation. Par exemple, dans l'analyse de débats autour de la question nucléaire de Sezin Topçu, la définition du profane n'est pas donnée *a priori*, mais fait l'objet de constructions sociales et historiques. Dans un autre domaine, l'apparition de juges de proximité, fonction occupée par des citoyens ordinaires, a créé de nombreux débats et suscité des réticences parmi les professionnels du droit, tel que le montre Antoine Pélicand. Alors que les juges de paix du XIX^e siècle, eux aussi issus de la société civile, détenaient une forte légitimité, ces nouveaux magistrats non professionnels sont associés à l'image du profane, malgré le fait que la plupart d'entre eux soient d'anciens avocats. L'utilisation de cette analogie permet ainsi de marquer une distinction entre les juges traditionnels et ces magistrats de proximité.

La mobilisation d'« hommes sans qualités »³ dans la conduite des affaires publiques soulève également de nombreux paradoxes. La plupart des recherches soulignent que dans les cas où la participation est basée sur le volontariat, ce sont les acteurs ordinaires possédant le plus de ressources et d'expertise – ou, pour reprendre les termes de Daniel Gaxie, un « cens caché » – qui participent à ces expériences. Dans les cas où la sélection des acteurs « profanes » est réalisée avec des méthodes spécifiques telles que le tirage au sort, un autre type de difficulté entre en jeu. Loïc Blondiaux démontre que les personnes ainsi choisies, déracinées de leur contexte d'origine, s'expriment en leur nom propre mais qu'il est difficile de constituer un collectif que les participants reconnaissent comme légitime pour exposer un avis sur certaines questions. L'étude menée par Cécile Cuny dans des quartiers de Berlin-Est complexifie l'opposition entre experts et profanes. Dans ce cas, les citoyens ordinaires ne sont pas démunis de ressources mais peuvent faire appel à « un savoir de plein air »⁴, c'est-à-dire à une expertise d'usage, liée à la

¹ Notamment Michel CALLON, Pierre LASCOUMES et Yannick BARTHE, *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, coll. « La couleur des idées », 2001.

² Patrice Duran incite d'ailleurs à repenser en termes nouveaux la légitimité de l'homme politique, traditionnellement définie comme « [l'] acquisition ou [le] maintien de [l'] autorité ». Sa légitimité tient désormais tant d'une aptitude formelle à prendre des décisions qu'au contenu de ses décisions, c'est-à-dire aux conséquences de ses actions (Patrice DURAN, *Penser l'action publique*, Paris, LGDJ, coll. « Droit et Société », p. 86 et s.).

³ Cette expression est utilisée par Daniel Gaxie (p. 300).

⁴ Michel CALLON, Pierre LASCOUMES et Yannick BARTHE, *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, coll. « La couleur des idées », 2001.

connaissance de réalités concrètes et locales. D'autres articles montrent que les citoyens ne font appel qu'à certaines de leurs compétences au cours de ces réunions de concertation. Dans le cadre de dispositifs participatifs étudiés par Julien Talpin, les citoyens sont invités à mobiliser uniquement leurs savoirs d'usage, issus de leur expérience quotidienne, et à laisser de côté leur expertise professionnelle ou militante. Dans le même ordre d'idées, l'enquête menée par Judith Ferrando y Puig note aussi qu'à travers la participation à des débats sur les déplacements en transports publics et privés, les acteurs ordinaires censés représenter leurs propres intérêts deviennent légitimes pour s'exprimer sur des questions qui relèvent de l'intérêt général. Ces différents exemples illustrent les ambiguïtés de la mobilisation d'acteurs définis comme des profanes, c'est-à-dire des citoyens « pris dans le monde, au milieu du monde, incapable[s] de s'arracher aux intérêts qui le[s] cernent »⁵.

L'intérêt majeur de ces analyses consiste à interroger sans cesse l'articulation entre la réalité et les discours, qu'ils soient politiques ou scientifiques. Ainsi, le recours à la notion de profane témoigne-t-il d'une transformation concrète de l'action publique, d'une évolution dans le discours politique qui met en avant les vertus de la participation ou de la proximité, ou d'un nouveau regard posé par les sciences sociales sur les affaires publiques ?

Alors que la plupart des études soulignent les ambiguïtés de l'opposition profane / expert, on peut regretter qu'aucun article ne s'interroge sur le caractère potentiellement réducteur de cette dichotomie. Ces recherches de sociologie et de science politique mobilisant le « profane » ne contribuent-elles pas à entretenir l'usage et la légitimité de cette notion dans le langage scientifique et politique alors même que leurs auteurs manifestent un certain scepticisme à son égard ?

Aude Lejeune

Aspirant au Fonds National de la Recherche Scientifique

Centre de Recherches et d'Intervention Sociologiques, Université de Liège /

Institut des Sciences Sociales du Politique, Ecole Normale Supérieure de Cachan

⁵ Michel CALLON, Pierre LASCOUMES et Yannick BARTHE, *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, coll. « La couleur des idées », 2001, p. 145.